

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1113 - page 68

70 - Haute-Saône

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône.

**COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES SPORTIVES BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DE LA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHES SPORTIVES.**

Objet : regrouper, protéger et informer les associations ou groupements dont les adhérents pratiquent les activités de la présente fédération ; promouvoir et développer dans la région toutes les pêches en mer et en eau douce dans le cadre des lois de la présente fédération ; représenter, défendre les intérêts de l'ensemble des associations et groupements de pêche de la région auprès de la Direction Régionale du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Comité Régional Olympique et Sportif Français, du Ministère de l'Environnement et des autres instances ayant à connaître des activités de la FFPS ; participer à la protection de la faune, de la flore et de l'environnement en facilitant le travail de recherches scientifiques.

Siège social : 44, rue de Pontarcher, 70000 Vesoul.

Date de la déclaration : 22 février 2017.